



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2019

Le 26 mars deux mille dix-neuf, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du CIAS DU PAYS DE CRAON « Le 29 », 29, rue de la Libération à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président du CIAS.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BILHEUX Noëlle, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, DE PONTFARCY Christine, FROGERAIS Thierry, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, GERBOIN Emmanuel, GOHIER Odile, HUET Natacha, LANGOUET Christophe, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, RESTIF Vincent, SARCEL Bernadette.

EXCUSES : Mmes et MM., BOITEUX Yves Eric, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, COUTARD Jean Luc, CROISSANT Marcel, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, GAULTIER Patrick, JACQUET Bernard, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RICARD Viviane, TISON Hervé, TRETON Jean Paul.

I. ORDRE DU JOUR

II.	Affaires générales :	2
A.	Approbation du compte-rendu du 04 février 2019.....	2
B.	Accueil de Mme Christine de PONTFARCY, conseillère communautaire, élue au Conseil d'administration du CIAS du Pays de Craon	2
III.	Finances :	2
A.	Vote du Budget 2019.....	2
B.	Vote des subventions 2019	3
C.	Demande de subvention complémentaire de l'AFR de Simplé/Marigné pour combler le déficit de l'ALSH 2018.....	4
D.	Modification des tarifs ALSH	5
1.	Tarifs ALSH Enfance site de Méral/Cuillé et La Selle Craonnaise :	5
2.	Tarifs hebdomadaires spécifiques :	5
E.	Admissions en non-valeur	5
IV.	Solidarité :	6
	Insertion :	6

A.	Présentation de Sud Mayenne Précarité par son Président M. Crébassa.....	6
B.	Convention à conclure avec Sud Mayenne Précarité.....	6
C.	Retour sur la Commission Permanente du 19 mars 2019.....	7
V.	Personnes âgées et ou en situation de handicap :	7
VI.	Petite enfance / Enfance/Jeunesse :	7
A.	Modification du règlement intérieur des EAJE.....	7
B.	Bilan du Séjour Ski	7
C.	Retour sur la commission d'admission du 05 mars 2019.....	8
	Information et questions diverses :.....	8
A.	Défi des 37 : nouvelle édition du jeudi 23 mai 2019.....	8

II. Affaires générales :

A. Approbation du compte-rendu du 04 février 2019

Le compte-rendu est approuvé par 18 voix Pour / 0 voix Contre / 1 Abstention.

B. Accueil de Mme Christine de PONTFARCY, conseillère communautaire, élue au Conseil d'administration du CIAS du Pays de Craon

Mme DE PONTFARCY est accueillie par le Conseil d'Administration.

III. Finances :

A. Vote du Budget 2019

<i>Section de fonctionnement</i>					
Dépenses		BP 2019	Recettes		BP 2019
011	charges à caractère général	580 000,00 €	013	atténuations de charges	50 000,00 €
012	dépenses de personnel	1 930 000,00 €	70	produits des services	615 000,00 €
65	autres charges de gestion	346 400,00 €	74	dotations et participations	2 314 365,00 €
66	charges financières		75	autres produits de gestion	12 800,00 €
67	charges exceptionnelles	8 000,00 €	76	produits financiers	
68	dotation aux provisions		77	produits exceptionnels	
042	opérations d'ordres - dap	30 351,00 €	78	reprises de provision	
022	dépenses imprévues	100 000,00 €	042	opérations d'ordres - dap	2 586,00 €
023	virement à la section d'investissement		002	excédent de fonctionnement reporté	
Total Dépenses		2 994 751,00 €	Total Recettes		2 994 751,00 €

<i>Section d'investissement</i>					
Dépenses		BP 2019	Recettes		BP 2019
204	Subventions d'équipements versées	20 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	422 235,00 €

Dépenses d'équipements par opération		30 000,00 €	Recettes d'équipements par opérations		0,00 €
100	Matériels	30 000,00 €	100	Matériels	
<i>dépenses d'équipements - RAR</i>			<i>recettes d'équipements - RAR</i>		
			16	dépôts et cautionnements reçus	
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	2923	dotations, fonds divers et réserve	
020	dépenses imprévues		021	virement de la section d'investissement	
040	opérations d'ordres entres sections	2 586,00 €	040	opérations d'ordres entres sections	30 351,00 €
Total Dépenses		452 586,00 €	Total Recettes		452 586,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les budgets de fonctionnement et d'investissement présentés ci-dessus.

B. Vote des subventions 2019

Associations	Versement 2017	Versement 2018	Montant sollicité en 2019	Montant voté en 2019
Banque alimentaire	9 982,00 €	10 038,00 €	8 631,00 €	8 631,00 €
Secours Catholique CRAON	583,00 €	583,00 €	583,00 €	583,00 €
Secours Catholique QUELAINES	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Restos du cœur	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
CIDFF	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AFR COSSE	64 132,00 €	64 132,00 €	64 132,00 €	64 132,00 €
AFR ASTILLE		27 894,00 €	27 894,00 €	27 894,00 €
AFR COURBEVEILLE	27 894,00 €			
AFR SIMPLE	13 453,00 €	13 453,00 €	12 775,00 €	12 775,00 €
Les Charmilles (Défi des 37)	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Crèche LA ROE (1)	1 763,00 €	882,00 €		
Crèche CONGRIER	1 763,00 €	1 882,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €
NPA (fonctionnement)	99 392,88 €	101 381,00 €	101 381,00 €	101 381,00 €
NPA (loyer)	12 545,00 €	12 850,00 €	13 235,00 €	13 235,00 €
NPA (compensation tarifs + fin de l'aide emploi d'avenir)			10 000,00 €	5 000,00 €
Sud Mayenne Précarité	4 372,00 €	4 372,00 €	4 372,00 €	4 372,00 €
Projet jardin pédagogique Collège L'Oriette / Cossé	700,00 €			
Sous Total	237 839,88 €	238 727,00 €	246 763,00 €	240 513,00 €

Commentaires :

- Banque alimentaire : le montant de la subvention sollicitée dépend du tonnage distribué sur le territoire N-1. Le CIAS participe à hauteur de 75% du volume distribué:
 - o Subvention versée en 2017 : 9982 € pour 77 tonnes
 - o Subvention versée en 2018 : 10 038 € pour 78,7 tonnes
 - o Sollicitation 2019 : 8631 € pour 67,9 tonnes
- AFR Simplé : Budget présenté en équilibre suite au regroupement avec Cossé le Vivien les Mercredis
- Crèche Congrier : versement d'un acompte de 1250€ dans l'attente du nouveau budget suite à la fusion des deux crèches de La Roë et de Congrier en juillet 2018
- Associations de donneurs de sang, ADMR, Maison des adolescents : en attente d'éléments budgétaires et d'activité - présentation au CA du 6 mai 2019

Concernant NPA, il est proposé de verser un acompte de 5000 € sur les 10 000 € sollicités (compensation des tarifs et fin de l'aide emploi d'avenir). Une période d'observation, liée à des évolutions du personnel, est prévue.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuve les montants des subventions à verser conformément aux éléments ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant (conventions, avenants....).**

C. Demande de subvention complémentaire de l'AFR de Simplé/Marigné pour combler le déficit de l'ALSH 2018

L'Association Familles Rurales de SIMPLE fait apparaître un résultat 2018 déficitaire de 2647.36 € et sollicite une subvention exceptionnelle.

Elle s'est engagée à restreindre le déficit par un strict ajustement des charges aux effectifs d'enfants accueillis depuis 2017. Pour mémoire les déficits successifs étaient en 2016 : 3 096.18 € et en 2017 : 6 313.77 €. Le rapprochement réalisé avec l'ALSH de Cossé le Vivien avec la navette mise en place pour regrouper les enfants de Simplé/Marigné les mercredis à Cossé le Vivien devrait permettre de revenir à l'équilibre en 2019.

Il est rappelé que la subvention versée à l'AFR de SIMPLE-DENAZE s'est élevée à 13 453 €, cette charge étant supportée à 50 % par la commune de Marigné Peuton pour l'année 2018.

En complément, compte-tenu de la diminution de fréquentation des enfants habitants la commune de Marigné Peuton, le chiffrage de la participation communale (Marigné Peuton) serait plus pertinent s'il était calculé proportionnellement aux effectifs réels accueillis habitants la commune.

Il est proposé :

- D'attribuer à l'Association Familles Rurales de SIMPLE-DENAZE une subvention exceptionnelle de 2600 €
- De poursuivre l'accompagnement de l'Association dans sa démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement, dans un contexte de diminution du nombre d'enfants
- A la commune de Marigné-Peuton de contribuer à ce financement complémentaire au prorata du nombre d'heures/enfants des enfants habitants la commune
- De signer un avenant à la convention avec la Commune de Marigné Peuton redéfinissant les modalités de sa participation proportionnellement aux heures/enfants réelles des enfants habitants la commune, ceci à compter de 2019.

Le Conseil d'Administration approuve le versement de la subvention complémentaire conformément aux éléments présentés ci-dessus.

D. Modification des tarifs ALSH

Sur la base du plan d'harmonisation établi pour la période 2016-2020, il est proposé d'adopter la modification des tarifs suivante :

1. Tarifs ALSH Enfance site de Méral/Cuillé et La Selle Craonnaise :

MERAL / CUILLE / LA SELLE CRAONNAISE

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	10,80	11,10	11,39	11,68	11,97	12,26	12,56
forfait semaine 5 jours	43,22	44,38	45,55	46,72	47,89	49,06	50,22
forfait semaine 4 Jours	34,57	35,51	36,44	37,38	38,31	39,24	40,18
journee sans repas	6,83	7,01	7,20	7,38	7,56	7,75	7,93
1/2 journée avec repas	8,44	8,66	8,89	9,12	9,35	9,58	9,80
1/2 journée sans repas	4,91	5,04	5,18	5,31	5,44	5,58	5,71
accueil péri-centre (1/2h)	0,31	0,32	0,33	0,34	0,35	0,36	0,37
journee camp	20,71	21,27	21,83	22,39	22,95	23,51	24,07

2. Tarifs hebdomadaires spécifiques :

TARIFS HEBDOMMADAIRES SPECIFIQUES							
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
forfait semaine 5 demi-journées	19,65	20,18	20,71	21,24	21,77	22,30	22,83
forfait semaine 6 demi-journées	23,58	24,21	24,85	25,49	26,13	26,76	27,40

Le Conseil d'Administration approuve la modification des tarifs selon les éléments présentés.

E. Admissions en non-valeur

OBJET : Admission en non-valeur au profit de la liste numéro 3691950215

Considérant l'absence de recouvrement de la dette concernant la participation de l'enfant B. au Multi-accueil et ALSH pour 3 pièces comme suit :

- 2015 : 1 pièce pour 12,12€
- 2016 : 1 pièce pour 0,99€
- 2017 : 1 pièce pour 18,90€

Pour un montant total de 33,01€

Le Conseil d'Administration :

- Eteint les créances pour un montant total de 33.01€ de la liste n° 3691950215
- Autorise le Président ou Vice-président à émettre un mandat au compte 6541 pour ce montant

OBJET : Admission en non-valeur au profit de la liste numéro 3434921115

Considérant l'absence de recouvrement de la dette concernant la participation de l'enfant G. au Multi-accueil pour 4 pièces comme suit :

- 2014 : 1 pièce pour 5,70€
- 2015 : 2 pièces pour 8.80€
- 2016 : 1 pièce pour 4,80€

Pour un montant total de 19,30€

Le Conseil d'Administration :

- Eteint les créances pour un montant total de 19,30€ de la liste n° 3434921115
- Autorise le Président ou Vice-président à émettre un mandat au compte 6541 pour ce montant

OBJET : Admission en non-valeur de M. H.

Considérant l'effacement de dette et la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faite par la Commission de Surendettement des particuliers de la Mayenne pour un total de 4,75€ au profit de M. H.

Le Conseil d'Administration :

- Prend acte de l'ordonnance d'éteindre les créances pour un montant de 4,75€ au profit de Monsieur H.
- Autorise le Président ou Vice-président à émettre un mandat au compte 6542 pour ce montant

IV. Solidarité :

Insertion :

A. Présentation de Sud Mayenne Précarité par son Président M. Crébassa

B. Convention à conclure avec Sud Mayenne Précarité

L'Association SUD MAYENNE PRECARITE a deux missions principales :

- Attribution de secours : examen des demandes par le Conseil d'Administration (tous les mois) - Fonds financés par les CCAS/CIAS.
- Aide à la mobilité : mise en lien de bénévoles et de personnes confrontées à un problème de mobilité – Dédommagement des bénévoles pour les frais de déplacement, financé par le CD53 dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et les CCAS/CIAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le conventionnement avec l'association Sud Mayenne Précarité ayant pour but de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement administratif d'aides aux personnes en situation de précarité, disposant de faibles ressources et domiciliés dans les communautés de communes du Pays de Château-Gontier, de Meslay – Grez, et du CIAS du Pays de Craon.
- d'accorder une subvention de 4 372€
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant

C. Retour sur la Commission Permanente du 19 mars 2019

Bilan des dossiers étudiés pour l'aide sociale pour l'hébergement et pour l'aide-ménagère et des 4 dossiers d'aide facultative. Au vu des sollicitations pour participer au frais d'obsèques, la Commission Permanente va mener une étude.

V. Personnes âgées et ou en situation de handicap :

Information : le CIAS, HLSOM et les Centres Sociaux du Pays de Craon travaillent à la structuration d'un projet à destination des Personnes Agées. L'objectif est de déposer un dossier commun auprès de la Conférence des financeurs début mai 2019. Les différents partenaires seront associés collectivement à la démarche courant avril prochain.

VI. Petite enfance / Enfance/Jeunesse :

A. Modification du règlement intérieur des EAJE

Suite au contrôle réalisé en 2018, la CAF demande une mise à jour du règlement pour introduire les principales règles nationales relatives à l'application du barème CNAF :

- pour les enfants en situation de handicap, prix plancher et plafond,
- d'un prix plancher ou moyen pour l'accueil d'urgence
- à la fourniture de repas et des couches

Ainsi, que :

- la priorité qui doit être donnée aux enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et aux enfants issus de familles en situation de précarité

Le Conseil d'Administration approuve ces modifications du règlement intérieur des EAJE et autorise le Président à signer et faire appliquer le règlement intérieur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par le CIAS du Pays de Craon.

B. Bilan du Séjour Ski

49 enfants ont participé au séjour (un enfant ne s'est pas présenté au départ du car...). La moitié des enfants présents n'avaient jamais pratiqué le Ski. Ce séjour est en tout point une réussite : un vrai et fort moment de découverte pour les enfants.

Une rencontre, retours et bilan avec les familles, est proposée le 23 avril 2019. Elle est bien entendu ouverte aux élus qui le souhaitent...

Le Conseil d'Administration, décide :

- De reconduire le séjour ski pendant les vacances d'hiver 2020 aux mêmes conditions de la délibération n°14-050318 du 05 mars 2018

- De ne le proposer qu'aux enfants de cm1 et cm2
- D'ajouter un critère de « non participation » au séjour 2019
- De mettre en place les modalités de paiement du séjour aux mêmes conditions que la délibération n°43-051118

C. Retour sur la commission d'admission du 05 mars 2019

Multi-accueil CRAON

- 6 demandes d'admission :
 - o 3 ajournées à juin 2019 par manque de place
 - o 3 acceptées
- 4 demandes de changement d'horaires
 - o 3 validées sans contrepartie au motif des changements professionnels ou d'aménagement transitoire pour l'adaptation à l'école
 - o 1 validée avec prise en charge de 50% des heures libérées par la famille
- 2 demandes de dérogation au-delà de 3 ans
 - o 2 validées en attente de scolarisation

Multi-accueil COSSE LE VIVIEN / QUELAINES ST GAULT / MERAL

- 4 demandes d'admission acceptées

Multi-accueil ST AIGNAN SUR ROE / RENAZE

- 1 demande d'admission acceptée

Information et questions diverses :

A. Défi des 37 : nouvelle édition du jeudi 23 mai 2019

L'Association Aide Accueil Amitié Ponceau Charmilles organise, avec le soutien de ses partenaires dont le CIAS, la 5^{ème} édition du Défi des 37 au Pays de Craon le jeudi 23 mai 2019. Cette 5^{ème} édition sera organisée pour la première année au complexe sportif de la commune de Quelaines Saint Gault. Cette manifestation a pour ambition de partager un temps d'échanges, de rencontres, de convivialité et de partage pour des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées domiciliées sur le territoire du Pays de Craon. Lors de cette journée, des activités à caractère sportif et ludique sont proposées aux participants.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de communiquer au sein de leur commune via les différents supports de communication afin de toucher les personnes isolées, fragilisées.